

Présidence

Vice-Présidente du conseil d'administration

Béatrice PATTE-ROULAND

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

Affaire suivie par

Anissa DEBAA

Secrétaire des Instances

02.35.14.67.69

secretariatca@univ-rouen.fr**Conseil d'administration - URN****19 septembre 2025****Délibération n°CA-2025-37**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 10 membres représentés.

Politique tarifaire de la formation permanente de l'URN

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note annexe

Approbation de la politique tarifaire du plan de formation pour les agents extérieurs et hébergés

Résultats du vote

Pour	32
Contre	0
Abstention	0

Le Conseil d'Administration approuve la politique tarifaire de la formation permanente pour les agents extérieurs et hébergés.

Fait à Rouen, le 19 septembre 2025

Le Président de l'Université de Rouen Normandie,

Franck LE DERF



Président
Franck LE DERF
Directrice Générale des Services
Sylvie MONSINJON
Responsable des Ressources Humaines
Alexa NATIVELLE
Responsable RH Formation Permanente
Accompagnement/Vie Professionnelle :
Patricia LE NAHENEK-MARTEL

Mont Saint-Aignan, le 10 septembre 2025

Note à l'attention des membres du conseil
d'administration

Objet : Note relative à la politique tarifaire du plan de formation permanente de l'Université Rouen Normandie applicable aux agents externes et hébergés pour l'année universitaire 2025/2026.

Table des matières

I.	Contexte et objectifs	2
II.	Présentation du calcul de coût.....	2
A.	Coût soutien et support	2
B.	Coûts de formation direct	3
1)	Agents de l'URN.....	3
2)	Sous-traitance.....	3
C.	Coût complet formation permanente	3
III.	Application d'une politique tarifaire	3

I. Contexte et objectifs

La présente note présente une méthodologie de calcul tarifaire relative à la formation permanente de l'université. Cette politique, élaborée conformément à une obligation de transparence, vise à établir des tarifs basés sur les coûts réellement supportés par l'URN.

Les tarifs de formation permanente de l'URN s'entendent HT et sur une base de coût brut calculé. Ils sont fixés de manière équitable, transparente et justifiée, en prenant en compte l'ensemble des coûts liés à la formation, mais aussi des éléments liés aux caractéristiques des formations ainsi que les services associés (méthode des coûts complets).

Cette politique tarifaire est applicable pour l'année universitaire 2025/2026.

L'inscription aux formations est soumise à une demande préalable et aux conditions tarifaires énoncées ci-après. Les agents de l'Université bénéficient d'une priorité d'accès aux formations, dans le cadre du développement de leurs compétences professionnelles et de leur évolution de carrière.

II. Présentation du calcul de coût

Afin de calculer un coût complet pour définir la politique tarifaire, il a été identifié deux natures de coûts.

- Les coûts de soutien et support
- Les coûts de formation direct (agent URN ou sous-traitante)

A ces coûts vient se rajouter une tarification spécifique liée aux éventuelles prestations supplémentaires.

A. Coût soutien et support

Les coûts de soutien et de support englobent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service ainsi qu'à la garantie de la qualité des formations proposées. Ces coûts incluent notamment :

- Toutes les dépenses de fonctionnement du service (administration, communication, déplacements, etc.).
- Les coûts immobiliers, qui concernent à la fois le service et les formations.

Le coût horaire moyen « soutien et support » ainsi déterminé est de 146.47€.

En plus des coûts de soutien et support, il convient d'ajouter les coûts directs liés à la formation, principalement le coût direct des formateurs.

B. Coûts de formation directs

Les formations sont dispensées par deux types de profils :

- Agents de l'URN
- Sous-traitants

1) Agents de l'URN

Pour les agents de l'Université de Rouen-Normandie (URN), le taux horaire retenu est de 43,5 € brut/heure, correspondant au taux appliqué pour les agents pour ce type de rémunération. Ce montant est valorisé de 5% pour les chargés d'enseignement (la majorité des formations étant assurée par des agents titulaires). Cela porte le taux horaire moyen à **45,67 €**.

2) Sous-traitance

Dans le cas de la sous-traitance des formations, une moyenne a été calculée sur un échantillon de 23 formations différentes. Le taux horaire moyen ressort à **173 €**

C. Coût complet formation permanente

Voici un tableau récapitulatif des coûts complets de la formation permanente, incluant à la fois les coûts de soutien et support ainsi que les coûts directs de formation :

	Formation réalisée par un intervenant interne URN	Formation réalisée par un prestataire externe URN
Coût horaire support et soutien formation	146.47€	146.47
Coût horaire direct formation	45.67€	173€
Coût horaire total formation	192.14€	319.47€

Ainsi, le coût complet est de :

- Pour une heure de formation assurée par un formateur interne de l'URN : **192.14 €**
- Pour une heure de formation assurée par un prestataire de l'URN : **319.47 €**

III. Application d'une politique tarifaire

Rappel :

Antérieurement il existait une politique tarifaire, qui a fait l'objet d'une actualisation sur la base de coûts réels à date, pour toute demande de formation des agents externes ou hébergés à l'Université de Rouen Normandie.

Cela concerne essentiellement les agents CRNS, INSERM et INSA qui souhaitent assister aux formations du Catalogue de formations des personnels de l'URN.

Jusqu'à présent un tarif journalier pour un agent de **92 euros** était appliqué indépendamment du type de prestation (interne ou externe).

Ce tarif a été défini il y a plus de 10 ans et les coûts notamment des prestations de formation externe ont beaucoup augmenté depuis.

Proposition de tarification :

Aujourd'hui, il est nécessaire de mettre à jour cette tarification pour des demandes de formation d'agents externes ou hébergés à l'Université de Rouen Normandie. Il est proposé de mettre en place deux tarifs : l'un correspondant à des formations réalisées par des intervenants internes à l'Université de Rouen Normandie et l'autre pour des formations réalisées par des prestataires externes.

Pour faciliter l'application du coût, il est pris en compte une journée de formation soit 6 heures pour des groupes de 10 personnes.

Tableau des tarifications des formations à la journée dans le cadre du plan de formation :

Formation d'une journée (6h) pour 10 stagiaires	
Prestation interne	Prestation externe
192.14*6/10 = 115.28 euros	319.47*6/10 =191.68 euros

Le tarif envisagé pour une journée de formation pour un agent est de :

- **120€ pour une journée de formation mise en œuvre dans le cadre d'une prestation interne**
- **200€ pour une journée de formation mise en œuvre dans le cadre d'une prestation externe**

Tarification appliquée dans le cadre de projet de services :

Coût à la journée = (Coût du prestataire à la journée + coût fixe URN (146.47 €) *6h) / Nb de stagiaires

Les différents partenaires ont été informés qu'un travail était en cours pour actualiser la tarification à appliquer.

Après adoption de cette nouvelle politique tarifaire, la DRH informera ses différents partenaires de cette application pour l'année 2025-2026.

L'application se fait par l'intermédiaire d'une convention de formation établie entre le partenaire et l'université.